

CHAT twiter

11/02/2015 à 17h00 - Les métiers de la sécurité

Prévenir, assister, protéger, sécuriser sont les missions principales des professionnels de la sécurité, qu'ils travaillent au sein de la Police, de la Gendarmerie, ou de sociétés privées. Retrouver l'intégralité des échanges avec deux représentants de la sécurité nationale et privée.

Les invités



Patrice Genty - Brigadier-Chef de police, délégué au recrutement en charge de Paris



Léon Anzara - Fondateur de l'agence Edi Protect

Question :

Modérateur : Bonjour à tous, le chat va bientôt commencer. Vous pouvez poser vos questions.

Réponse :

Patrice Genty : Bonjour, je suis très heureux de participer à ce chat, et suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Léon Anzara : Bonjour à tous, je suis heureux de participer à ce chat avec tous les internautes, je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

Question :

Damien : Vous êtes combien chez EdiProtect ? Comment avez-vous créé cette société ?

Réponse :

Léon Anzara : J'ai repris la société Edi Protect en 2010. Je viens du milieu financier. Je l'ai développée, je suis parti d'un CA à 0, et en 2013, il était 1,2 millions de chiffre d'affaires. J'ai choisi ce domaine parce qu'il me fascinait, j'ai eu une occasion de reprendre cette société. Aujourd'hui, nous sommes 23.

Question :

Patoche : M. Genty, avez-vous travaillé sur le terrain ?

Réponse :

Patrice Genty : Effectivement comme tous les fonctionnaires de police des services actifs, j'ai débuté ma carrière sur le terrain en tant que gardien de la paix. Ma première affectation a été « policier de quartier » sur le secteur du Forum des Halles, à Paris 1er, où je suis resté plus de 4 ans. Ensuite, j'ai intégré un service de police technique et scientifique où j'ai été chargé du relevé des traces et indices sur les scènes d'infractions. A l'heure actuelle, je suis brigadier-chef, chargé du recrutement et de la promotion des métiers, après avoir décroché des qualifications pour obtenir ce grade.

Question :

Fredo : On pense à agent de sécurité ou policier, mais quels sont les autres métiers de la sécurité ?

Réponse :

Léon Anzara : Dans la sécurité, nous faisons tous les métiers : ADS (agent de sécurité), maître-chien, les SSIAP (Service de sécurité incendie et d'assistance à la personne), on fait aussi les interventions sur alarme.

Patrice Genty : Au sein de la Police nationale, nous avons une palette de métiers assez importante. Par exemple, les spécialités de motard, maître-chien, enquêteur, policier chargé du maintien de l'ordre, policier chargé du renseignement... Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces métiers et les fiches correspondantes sur le site www.lapolicenationale recrute.fr.

On peut également travailler au sein de la Gendarmerie, de l'administration pénitentiaire, de la Police Municipale ou des Douanes, si le domaine de la sécurité vous intéresse.

Léon Anzara : A propos des recrutements : aujourd'hui il y a une vraie demande, surtout depuis les événements récents. C'est un domaine qui embauche. Quelqu'un qui est diplômé dans ce domaine trouvera du travail au bout d'un mois.

Patrice Genty : Nous attendons la publication des arrêtés de concours, ainsi que le volume des postes concernant les recrutements à venir. Sachant que nous avons des recrutements permanents au sein de la Police Nationale (adjoints de la sécurité et cadets de la République).

Question :

GI : Vous cherchez quels types de profils M. Anzara ?

Réponse :

Léon Anzara : Nous embauchons tous types de profils, cela dépend des endroits que nous devons sécuriser. Sur les endroits publics, nous prenons plutôt des personnes à fort gabarit, et dans certains autres endroits comme les accueils d'entreprise ou dans la sécurité incendie, il n'y a pas de critères particuliers. Pour être ADS (agent de sécurité), il faut passer le CQP (Certificat de qualification professionnelle), c'est le préalable. Avant de s'inscrire pour la formation, faire une demande de carte provisoire au CNAPS (Conseil national des activités privées de sécurité). Une fois cette carte obtenue, on peut faire la formation, et une fois le diplôme obtenu, demander sa carte définitive au CNAPS, et ensuite commencer à travailler.

Question :

Youhan : Pourquoi les concours sont obligatoires ? Y aurait-il des métiers sans concours ?

Réponse :

Patrice Genty : Nous avons un statut de fonctionnaire d'Etat et les textes prévoient que pour intégrer la fonction publique, il faut passer des concours. La Police nationale, dans le cadre de l'égalité des chances, a mis en place un dispositif de recrutement plus ouvert (tests de sélection, et non un concours). Il s'agit des postes d'adjoints de sécurité et de cadets de la République. Pour ces types de postes, il n'existe aucune condition de diplôme. Il faut la nationalité française, être âgé entre 18 et moins de 30 ans et avoir un casier judiciaire vierge. Une fois recruté, les adjoints de sécurité signent un contrat de trois ans, renouvelable une fois et rémunéré au Smic. A l'issue de leur 1ère année, ils ont accès au concours interne de gardien de la paix ou de sous-officier de Gendarmerie.

Question :

Bilou : Quelles sont les missions au quotidien d'un ADS ?

Réponse :

Léon Anzara : Selon les sociétés, la mission de sécurité, c'est faire simplement acte de présence sur les sites, surveiller, et rendre compte des événements, soit directement à un responsable, soit via une main courante. Si l'on constate un délit, on appelle la police pour qu'elle intervienne.

Question :

Trigone : Est-ce qu'il existe des formations en alternance (rémunérées donc !) pour faire partie de la police de Paris ?

Réponse :

Patrice Genty : Concernant l'alternance, nous sommes actuellement en plein recrutement de cadets de la République. Les conditions de recrutement sont les mêmes que pour les adjoints de sécurité (cf ci-dessus). La formation de cadets est une période d'alternance entre école de Police et lycée professionnel, calée sur l'année scolaire. A la fin de la formation en alternance (rémunérée, environ 560 euros net par mois), les cadets deviennent des adjoints de sécurité jusqu'à la fin de leur contrat (renouvelable... comme je disais précédemment). Vous avez jusqu'au 13 mars pour postuler, avec un dossier à télécharger sur le site www.lapolicenationalelerecrite.fr.

Question :

Cathy : Y a-t-il des femmes dans ces métiers ? Ce n'est pas trop dur pour elles ?

Réponse :

Léon Anzara : Il y a de plus en plus de femmes, surtout dans la sécurité incendie, et c'est même demandé par les clients pour adoucir l'image et aussi parce qu'à certains endroits, les femmes sont plus appropriées, comme par exemple à l'accueil d'une soirée ou un événementiel, ou dans le cadre de la palpation.

Patrice Genty : Au sein de la Police nationale, on compte environ 30 % de femmes sur les postes de services actifs. Si elles ont réussi à décrocher le concours, c'est qu'elles sont aptes. Il faut noter qu'il y a un barème spécifique pour les épreuves sportives. Je pense que le fait qu'il y ait des femmes dans les équipages de Police Secours permet parfois de gérer au mieux certaines situations.

Question :

Abdelhamid : Est-ce que une personne avec un handicap peut intégrer un centre de formation pour les métiers de sécurité qui m'intéressent beaucoup ?

Réponse :

Léon Anzara : Cela dépend du handicap, si c'est un handicap physique, il n'y a aucun problème, car il y a des postes où il y a simplement besoin de présence (filtrer des accès, vérifier les gens qui rentrent et sortent, vérifier des badges, etc.). Le Pôle Emploi nous y encourage, avec des aides notamment. Automatiquement, une personne en situation de handicap va travailler sur un lieu adapté.

Question :

Chaton : Quelles qualités vous cherchez chez un candidat ?

Réponse :

Léon Anzara : La qualité première, c'est la discrétion. Après il y a évidemment la ponctualité, le sérieux, certaines fois, la fermeté, mais surtout la discrétion.

Question :

Nous sommes Charlie : Vous pensez que l'image de la police s'est améliorée ces derniers temps auprès des jeunes ?

Réponse :

Patrice Genty : Auprès des jeunes certainement, mais également auprès de l'ensemble de la population qui a pris conscience de la difficulté de notre métier.

Léon Anzara : L'image des agents de sécurité privée est plutôt bonne car le public est conscient que les agents de sécurité font un travail difficile, et sont présents pour la sécurité des gens, et aussi pour les renseigner et les aider, notamment dans les magasins. Il faut savoir qu'il y a une grande partie du métier qui s'exerce dans des endroits où nous ne recevons pas de public, comme des entrepôts, des chantiers...

Question :

Charlotte : Quelle est la différence entre police et gendarmerie ?

Réponse :

Patrice Genty : Nous sommes rattachés tous les deux au ministère de l'Intérieur.

Les différences : les gendarmes ont conservé un statut militaire, vivent en casernes, exercent en zones plutôt rurales. Les policiers, eux, travaillent dans des communes de plus de 20.000 habitants et ne sont pas logés.

L'ensemble des missions et des spécialités se retrouvent dans les deux institutions.

Question :

Karine : Combien est payé un agent de sécurité ?

Réponse :

Léon Anzara : En général, les ADS (les agents de sécurité que le grand public voit dans les magasins) sont payés au SMIC, ensuite ils ont la possibilité de faire des heures supplémentaires pour gagner un peu plus. Après, cela dépend des différents métiers de la sécurité (maître-chien, SSIAP, dont les salaires peuvent varier selon les barèmes établis par le CNAPS).

Question :

Willy : Peut-on progresser facilement dans la hiérarchie, dans ces métiers, si on démarre en bas ?

Réponse :

Patrice Genty : On peut intégrer la Police sans diplôme, et ensuite par le biais des concours internes, on peut progresser et accéder à des grades supérieurs. La personne qui s'investit par son travail personnel peut faire une carrière intéressante et épanouissante. Par exemple, on peut intégrer la Police en tant qu'adjoint de sécurité et par le biais des concours internes devenir officier, voire commissaire de police, pour les meilleurs.

Léon Anzara : Oui, il y a des possibilités d'évolution. Par exemple, un ADS peut commencer en tant qu'agent, ensuite être responsable/chef d'équipe par rapport à l'ancienneté. Ensuite un ADS peut passer un diplôme de SSIAP 1 pour évoluer, travailler dans les IGH (Immeubles de grande hauteur, comme à la Défense par exemple). Dans tous les immeubles, il y a des PC Sécurité pour surveiller. Par la suite, on peut passer son diplôme de SSIAP 2, où l'on est directement chef d'équipe. Et si on est courageux, on peut passer le SSIAP 3, qui permet d'être responsable de PC, et formateur.

Question :

Fishbone : Le recrutement pour la police se fait par département ? Jules : Peut-on choisir le lieu où on est affecté ?

Réponse :

Patrice Genty : Les adjoints de sécurité et les cadets de la République, lors du dépôt de leur dossier de candidature, ont le choix du département d'affectation. Les tests de sélection sont identiques sur toute la France. Une fois recrutés, ils sont assurés de travailler sur le département choisi. Concernant le poste de gardien de la paix (accessible avec un baccalauréat), il faut d'abord passer un concours national. Une fois le concours obtenu, on intègre une école de police pour un an. Et à l'issue de cette année d'école, et en fonction des notes obtenues et du classement, on choisit son affectation. Sachant que la majorité des postes se situe en Ile-de-France.

Question :

Chaton : Quels conseils vous nous donnez si on veut aller vers ces métiers ? Poursuivre des études ou pas ?

Réponse :

Léon Anzara : Pour un ADS, un niveau minimal d'études est suffisant, car dans certaines situations il faut savoir rédiger des rapports clairs pour les autorités. Par contre, à partir du SSIAP 2, il faudra un niveau un peu plus élevé d'études. A titre d'indication, pour le SSIAP 3, il est souhaitable d'avoir un minimum de bac + 2, mais la porte n'est pas fermée à quelqu'un de courageux et travailleur, qui pourra évoluer vers ces diplômes.

Patrice Genty : Effectivement, il est préférable d'avoir un bagage suffisant et de faire les études qui vous plaisent afin de décrocher le concours que vous visez. Trois types de concours existent : gardien de la paix, officier, commissaire de police. Sachez que pour ces trois concours, un diplôme minimum est requis. Gardien de la paix : le bac. Officier : bac + 3 et commissaire de police : bac + 5. Dans la pratique, les personnes qui décrochent ces concours ont souvent un diplôme supérieur. Au-delà des diplômes, n'oubliez pas qu'il faut une bonne condition physique car des épreuves sportives font partie des concours.

Question :

Modérateur : Un mot de conclusion messieurs ?

Réponse :

Léon Anzara : En conclusion, c'est un secteur où il y a une forte demande, et où l'on peut accéder assez facilement, et c'est un domaine où il y aura toujours de la demande, donc une pérennisation des emplois, et possibilité d'évolution. Ça peut être aussi un métier transitoire pour une personne qui se pose des questions quant à son avenir dans son domaine de prédilection. C'est un métier valorisant car on se sent utile, on rend service à nos concitoyens, c'est un métier humain.

Vous pouvez découvrir tous ces métiers sur le site du CNAPS : <http://www.cnaps-securite.fr>.

Merci à tous d'avoir participé, j'ai été ravi de répondre à vos questions.

Patrice Genty : Au sein de la Police Nationale, on peut exercer plusieurs métiers en un seul. Tout au long de sa carrière, il est possible d'évoluer en grade, de changer de spécialités, de travailler sur l'ensemble du territoire national, à l'étranger. Et tout cela en équipe, et sans routine. N'hésitez pas à nous rejoindre sur le site www.lapolicenationale recrute.fr, où vous trouverez des blogueurs qui répondront à toutes vos questions.

Je vous remercie et suis ravi d'avoir pu répondre à vos questions.

Question :

Modérateur : Merci à tous pour vos questions. Rendez-vous le mois prochain !